

Communiqué

Du 10 juin 2020

«Faire des feux à ciel ouvert»

Il est maintenant possible de faire des feux à ciel ouvert mais il vous faut obtenir un permis émis par la municipalité.

Vous devez nous appeler sur les heures normales de bureau soit :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Pour la période de télétravail, vous devez contacter : Lise Deneault Kaech au **(450) 545-0790**

Nous vous rappelons que le fait de ne pas détenir de permis vous rend passible de payer les frais de déplacement des pompiers s'ils devaient se rendre sur les lieux d'un feu à ciel ouvert.

Ouverture des bureaux et des parcs municipaux

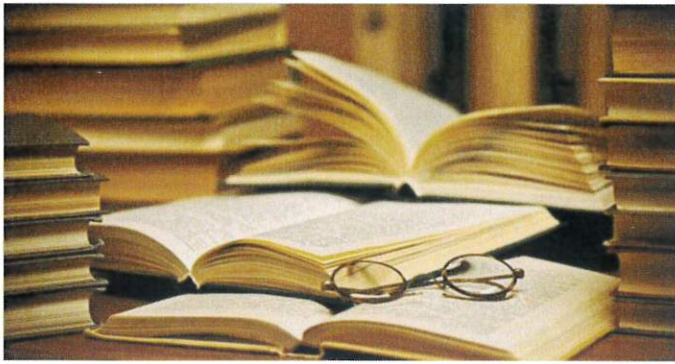
Les bureaux et le parc municipal seront ouverts à compter du lundi 22 juin prochain. Tous les services seront ouverts comme à l'habitude mais en respectant la distanciation physique lors de vos visites.

Les parcs seront désinfectés régulièrement mais nous ne serons pas responsables des contagions qui pourraient subvenir. À vous de vous protéger et de protéger vos enfants.



Au courant des prochaines semaines vous recevrez un couvre visage par famille de votre Conseil municipal.

Les personnes de 70 ans et plus, les recevrons en premier et par la suite toutes les autres résidences les recevront.



Bibliothèque municipale

Pour le bonheur des lectrices et des lecteurs, la bibliothèque municipale sera ouverte sous peu, nous devons mettre en place certaines mesures sanitaires pour la protection de chaque abonné. Des directives vous seront remises rapidement pour que vous puissiez venir chercher de nouveaux livres. Il sera aussi possible de venir rapporter vos livres pour ne pas vous occasionner des frais de retard.

Il y aura de nouveaux livres pour la réouverture de la bibliothèque et vous serez informés lors d'un prochain communiqué.



Écocentre Lacolle

1 - Compo-Haut-Richelieu Inc. annonce la **réouverture de l'écocentre** Lacolle à compter du samedi 13 juin prochain. Les utilisateurs auront accès au site entre 9h et 15h chaque samedi jusqu'à nouvel ordre. Mais il faudra tenir compte que des mesures sanitaires préventives sont mises en places pour la protection de chacun.

2 - La tournée d'optimisation des bacs de récupération est terminée. Grâce au retrait du séparateur à l'intérieur du bac, nous avons plus d'espace pour déposer leurs matières recyclables.

Nous sommes conscients que de grandes familles résident sur notre territoire et que la capacité d'un bac de récupération peut s'avérer insuffisante avec une collecte aux 2 semaines. Pour cette raison, Compo-Haut-Richelieu remettra un bac supplémentaire gratuit aux familles de 6 personnes et plus qui en font la demande, ainsi qu'à celles de 5 personnes et moins à sous certaines conditions, en complétant notre [formulaire en ligne](http://www.compo.qc.ca/recuperation/le-bac) (www.compo.qc.ca/recuperation/le-bac).

3 - Compo-Haut-Richelieu annonce la deuxième édition de sa campagne **Le gazon reste à la maison!** qui vise à encourager les citoyens à laisser les retailles de gazon au sol après la tonte pour une pelouse en santé, pour ne nommer que cet avantage. Simple, économique et écologique, l'herbicyclage nécessite peu d'équipements : une tondeuse munie d'une lame déchiqueteuse bien affilée et le tour est joué! Il suffit de tondre la pelouse régulièrement pour conserver une hauteur de gazon d'environ sept (7) centimètres. Dans un délai de 24 à 48 heures, les retailles de gazon auront disparu en enrichissant la pelouse d'un engrais naturel et riche en azote et en eau.